



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement
Dialogue social, relations industrielles

COMITE DU DIALOGUE SECTORIEL CHEMINS DE FER

Réunion plénière du comité

22 mai 2008

Compte rendu succinct (adopté le 5 décembre 2008)

(1) Adoption de l'ordre du jour

La réunion est présidée par M. Nigl (employeurs). L'ordre du jour est adopté. Le compte rendu de la réunion plénière de l'année dernière (le 17 avril 2007) a déjà été adopté en décembre.

(2) Communication de la DG TREN

M. Castelletti, chef de l'unité Transport et interopérabilité ferroviaires de la DG TREN, présente les dernières avancées dans le secteur. Le débat qui suit porte sur la codification de la réglementation actuelle avec des modifications mineures, le prochain rapport du Schéma d'observation du marché ferroviaire (Rail Market Monitoring Scheme - RMMS) qui couvrira également les conditions de travail, et la bonne mise en œuvre des dispositions concernant le temps de travail (pas de tachygraphe numérique prévu pour le moment).

(3) Présentation et suivi des recommandations communes pour une meilleure représentation et intégration des femmes dans le secteur ferroviaire

Mme Reinhardt (DB) présente les recommandations du 12 juin 2007¹ et rappelle aux participants qu'en 2010, une étude de suivi sera réalisée afin d'avoir une idée des mesures prises par les affiliés des organisations signataires à la suite des recommandations. Il suffira donc d'utiliser le premier suivi annuel comme rappel pour la mise en œuvre des recommandations. Le questionnaire proposé est court et n'entre pas dans les détails. L'ETF avait également préparé un (bref) questionnaire un peu plus détaillé. Les partenaires sociaux considèrent qu'il devrait être possible de se mettre d'accord sur un questionnaire commun s'adressant à la fois aux entreprises et aux organisations syndicales. Le président conclut que le questionnaire de cette année devrait aussi servir d'exercice pour la diffusion ultérieure du texte commun. L'évaluation devrait être réalisée d'ici la fin de l'année.

¹ http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/public/displayRecord.do?id=5041

(4) Présentation et suivi des recommandations des partenaires sociaux européens sur l'insécurité et le sentiment d'insécurité dans le transport public local, adressées aux représentants des directions et des syndicats des entreprises de transport public local le 13 novembre 2003

Mme Trier (ETF) présente les recommandations du 13 novembre 2003² qui ont été soutenues par la CER. Ce texte, rédigé pour le secteur des transports publics locaux, est également pertinent pour le secteur ferroviaire. Il serait raisonnable de le prendre comme base et d'intégrer cette question dans le programme de travail du dialogue social du secteur ferroviaire. Le groupe de travail concerné devrait préparer une proposition sur la façon de s'attaquer au problème concrètement. La CER approuve cette proposition et confirme l'utilité d'un échange de bonnes pratiques dans ce domaine. La question figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail II.

(5) Rapport sur la mise en œuvre de l'accord sur le permis européen de conducteur de locomotive

Le rapport commun sur la mise en œuvre n'est pas prêt. Il existe encore une certaine confusion en ce qui concerne la validité de l'accord (ou ce qui reste valable après l'adoption de la directive 2007/59/CE sur la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté). Conformément à ce qui a été discuté lors de la réunion du comité directeur du 18 avril 2008 et afin de préserver la crédibilité des parties signataires, le président propose l'approche suivante en trois étapes qui a été prévue dans le programme de travail:

- identification des dispositions désormais couvertes par la directive 2007/59/CE du 23 octobre 2007 et devant être directement mises en œuvre par les entreprises: juin 2008;
- clarification de la façon de traiter les questions qui ne sont pas couvertes par la directive mais qui font partie de l'accord du dialogue social: d'ici fin 2008;
- identification et discussion des problèmes traités par la directive mais non couverts par l'accord des partenaires sociaux en vue d'aborder éventuellement de nouvelles questions: d'ici octobre 2010.

La première étape aura lieu le 16 juin 2008.

(6) Programme de travail

Les parties évaluent le programme de travail 2007-2008 (rapports des groupes de travail). Le nouveau programme de travail 2008-2009 est adopté avec les modifications convenues durant la réunion.

(7) Divers

Prochaines réunions prévues: 16 juin (groupe de travail I), 1^{er} octobre (groupes de travail I et II, à confirmer), 5 décembre (comité directeur, à confirmer).

Il est décidé que l'ETF préparera un projet de texte concernant la future coopération avec l'Agence ferroviaire européenne et organisera une réunion avec les services de la

² http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/public/displayRecord.do?id=71

Commission afin de discuter de possibles mécanismes de consultation informelle entre le dialogue social et l'Agence (voir aussi les discussions du dernier comité directeur).

22 mai 2008

Participants:

Employeurs: M. Bakalar M. Blomberg M. Hara M. Inglese M. Leeb M. Nigl M. Preumont M. Raym Mme Reinhardt M. Streichert M. Vermeulen	Travailleurs: M. Africano M. Armingier M. Aufreere M. de Chateauvieux M. Dera M. Gamez M. Karlsson Mme Kremer Mme Lepiksone M. Marousis Mme Marzola Mme Moberg-Lindwall M. Nitsios M. Papp M. Petrova Mme Tamas M. Tanner Mme Trier M. Voitl M. Wacsin
Commission européenne: M. Castelletti (DG TREN E/2) Mme Durst (DG EMPL F/1) M. Grillo (DG TREN E/2)	